



## COMMUNIQUE

**Un recrutement d'adjoints de sécurité (ADS) est d'actualité dans la zone de défense Est.**



En effet, il est actuellement possible de s'inscrire pour participer aux sélections pour devenir adjoint de sécurité. Toute la zone Est est concernée, c'est à dire les 18 départements du Grand-Est et de la Bourgogne Franche-Comté.

### ***Les missions des ADS***

Les ADS assistent les fonctionnaires de police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent à ce titre, par exemple, participer à l'accueil et à l'information du public, effectuer des patrouilles et des interventions de police. Ils seront affectés, en fin de formation initiale rémunérée de 14 semaines, en sécurité publique, ou, si les départements en disposent, dans des services d'autres directions (police aux frontières par exemple).

### ***Les conditions d'accès aux sélections***

**Aucune condition de diplôme n'est exigée pour participer à ces sélections,** ouvertes aux candidats de nationalité française, âgés de 18 à moins de 30 ans. Le détail des conditions est consultable sur les sites [www.lapolice.nationale.recrute.fr](http://www.lapolice.nationale.recrute.fr) ou [devenirpolicier.fr/](http://devenirpolicier.fr/)

## **Rémunération et promotion sociale**

Employés à temps plein pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les ADS sont rémunérés sur la base du SMIC (environ 1289 euros). Après un an de service, les ADS bénéficient d'un accès réservé au concours de gardien de la paix. C'est le concours interne. Les ADS lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'État qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées. Les ADS bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours. Ils peuvent aussi disposer de dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'une recherche d'emploi en dehors de la police nationale.

## **Inscription aux sélections:**

Inscription ou téléchargement du dossier en ligne sur les sites :  
[www.lapolice.nationalerecrute.fr](http://www.lapolice.nationalerecrute.fr) ou [devenirpolicier.fr/](http://devenirpolicier.fr/)

## **Clôture des inscriptions : le 18 décembre 2019**

Beaucoup d'informations très détaillées sont consultables sur ces sites !

Pour *la région du Grand Est*, il est possible de contacter ou de rencontrer des délégués au recrutement en composant le 03 87 16 13 69.

Les questions peuvent être posées par mail sur la boîte courriel suivante :

[info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

Pour *la région Bourgogne Franche-Comté*, il est possible de contacter un délégué au recrutement en composant le 03 80 44 54 88.

